

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 2 décembre 2014, à 19 h 30, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

**SONT PRÉSENTS** : mesdames et messieurs les commissaires, Josée Bissonnette, Philippe Guénette, Christian Huppé, Valérie La Madeleine, Alain Langlois, Gaétan Marcil, Jean-François Meilleur, Veronique Morel, Amélie Poirier, Hélène Roberge, Ronald Tremblay, Carole Vigneault ainsi que Renée Beaulieu, Christian Delorme, Isabel Godard et Jocelyn Plante, représentants du Comité de parents.

**ABSENCE NOTIFIÉE** : aucune.

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Joseph Atalla, directeur général, Luc Lapointe, directeur général adjoint, Patrick Mendes, directeur général adjoint, Marie-Rose Vandemoortele, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Anne Ledoux, directrice du Service de l'organisation scolaire, et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

## 1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

## 2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**C-079-12-14**

Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2014
4. Affaires en cours
  - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. Points de décision
  - Service des ressources financières
    - 6.1. Dépôt des états financiers 2013-2014
  - Direction générale
    - 6.2. Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, concernant le projet de redécoupage de la Commission scolaire des Patriotes
    - 6.3. Plan stratégique et Convention de partenariat 2015-2020
  - Service du secrétariat général et des communications
    - 6.4. Règlement qui fixe le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires / projet pour envoi en consultation
  - Service des ressources éducatives
    - 6.5. Offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2015-2016 / autorisation de consultation
    - 6.6. Calendriers scolaires 2015-2016 de la formation générale des jeunes, du Centre de formation professionnelle des Patriotes et de la formation générale des adultes / autorisation de consultation
  - Service de l'organisation scolaire
    - 6.7. Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2015-2016

- 6.8. Modification à l'acte d'établissement de la Nouvelle école primaire à Contrecoeur / Nom de l'école
- 6.9. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 / Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2015-2016 / Actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2015-2016

Service des ressources matérielles

- 6.10. Partage des coûts d'opération des piscines de Beloeil et de Saint-Bruno-de-Montarville
- 6.11. Partage des coûts de réfection de la piscine de Beloeil
- 6.12. Cession d'un terrain en vue de la construction d'une nouvelle école à McMasterville
7. Point d'information (néant)
8. Affaires diverses
9. Protecteur de l'élève / Avis
  - 9.1. Trois avis
10. Parole au public
11. Rapport de la présidente
12. Parole aux membres du Conseil
  - 12.1. Parole aux commissaires-parents
  - 12.2. Parole aux autres commissaires
13. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**C-080-12-14**

Il est proposé par madame Josée Bissonnette d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2014, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **4. AFFAIRES EN COURS**

#### **4.1 Suivi à la dernière séance**

Néant

### **5. PAROLE AU PUBLIC**

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

Un citoyen de Boucherville, parent de deux élèves fréquentant l'École d'éducation internationale, fait état de ses inquiétudes face au projet de redécoupage de la Commission scolaire des Patriotes, annoncé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui ferait en sorte que ses enfants ne pourraient plus fréquenter cette école.

### **6. POINTS DE DÉCISION**

Service des ressources financières

#### **6.1 Dépôt des états financiers 2013-2014**

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, dépose et présente les grandes lignes des états financiers 2013-2014 de la Commission scolaire des Patriotes.

Monsieur Rhéal Brunet du cabinet comptable Brunet Roy Dubé, CPA, S.E.N.C.R.L. est présent afin de présenter son rapport à titre d'auditeur indépendant de ces états financiers.

Considérant le rapport financier 2013-2014;

Considérant le rapport de l'auditeur indépendant Brunet Roy Dubé, CPA, S.E.N.C.R.L.;

**C-081-12-14** Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

De recevoir le rapport financier de l'exercice 2013-2014.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Direction générale

### **6.2 Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, concernant le projet de redécoupage de la Commission scolaire des Patriotes**

Monsieur Joseph Atalla, directeur général, présente ce dossier. Il présente le projet d'avis, reçoit les commentaires de mesdames et messieurs les commissaires et répond à leurs questions. Il fait état de ses échanges avec les dirigeants de la Commission scolaire Marie-Victorin et de leur accord avec le contenu de cet avis. Il fait également état des lettres d'appui reçues des maires de plusieurs villes, ainsi que du Comité consultatif sur les services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, et du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie.

Considérant les scénarios de redécoupage des commissions scolaires élaborés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et présentés aux commissions scolaires du Québec le 20 novembre 2014;

Considérant que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Yves Bolduc, a indiqué qu'il souhaite recevoir les commentaires et propositions des commissions scolaires concernant les scénarios proposés;

Considérant que le scénario concernant la Commission scolaire des Patriotes prévoit le retrait de deux villes de son territoire et leur rattachement à sa voisine, la Commission scolaire Marie-Victorin, soit les villes de Boucherville et de Saint-Bruno-de-Montarville;

Considérant que ces deux villes contiennent 18 des 77 écoles et bâtiments appartenant à la Commission scolaire des Patriotes, dont :

- les deux plus grosses écoles secondaires, lesquelles accueillent des élèves provenant non seulement de ces deux villes, mais également 2 207 élèves provenant de toutes les autres villes du territoire;
- le principal point de service du centre de formation générale pour adultes;
- le siège social de la Commission scolaire des Patriotes, alors que la Loi prévoit que le siège social doit se trouver sur le territoire de la Commission scolaire;

Considérant que, sauf exception, un élève ne peut fréquenter que les écoles de la commission scolaire sur le territoire de laquelle il réside;

Considérant que ce projet aurait un impact négatif sur l'offre de services aux élèves de la Commission scolaire des Patriotes, tant pour des élèves des classes ordinaires, des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, des élèves fréquentant des projets particuliers, des élèves à risque élevé de décrochage et des élèves adultes;

Considérant que ce projet ne permettra pas de générer des économies dans les coûts de gestion de la Commission scolaire des Patriotes et qu'au contraire, ce projet nécessitera des investissements de plus de 50 millions de dollars à court terme et possiblement jusqu'à 100 millions de dollars, de fonds publics, pour la construction de nouveaux bâtiments, dont deux écoles secondaires;

Considérant que ce projet amènera une hausse des taxes scolaires de l'ordre de 20 % pour les contribuables du territoire de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes est d'avis que le scénario proposé ne favorise pas davantage la réussite des élèves;

Considérant que les maires de plusieurs villes, notamment Boucherville, Saint-Bruno-de-Montarville et Sainte-Julie, sont en désaccord avec le projet de redécoupage présenté;

**C-082-12-14** Il est proposé par madame Véronique Morel :

D'adopter le projet d'Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, tel qu'il apparaît à l'annexe ACC-010-12-14;

De mandater la présidente et le directeur général afin qu'ils assurent la transmission et la diffusion de ce mémoire auprès du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi qu'auprès de la population de la Commission scolaire des Patriotes.

Madame Hélène Roberge demande le vote.

Votent pour : 12

Vote contre : 0

S'abstient : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.3 Plan stratégique et Convention de partenariat 2015-2020**

Monsieur Luc Lapointe, directeur général adjoint, présente ce dossier.

Considérant la résolution numéro C-024-09-014;

Considérant la volonté du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'apporter des modifications importantes à la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant la volonté du ministre de modifier par décret le nombre de commissions scolaires et leur territoire respectif;

Considérant que le Plan stratégique (Convention de partenariat) de la Commission scolaire des Patriotes doit inclure le contexte des établissements ainsi que les caractéristiques et attentes du milieu;

Considérant que les modifications qui seront apportées tant à la *Loi sur l'instruction publique* qu'au nombre de commissions scolaires vont modifier substantiellement le contexte des commissions scolaires.

**C-083-12-14** Il est proposé par monsieur Philippe Guénette :

D'autoriser la Direction générale à suspendre le processus d'élaboration du Plan stratégique (Convention de partenariat) 2015-2020;

D'autoriser la Direction générale à poursuivre la démarche pour le bilan du Plan stratégique et de la Convention de partenariat 2010-2015.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service du secrétariat général et des communications

### **6.4 Règlement qui fixe le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires / projet pour envoi en consultation**

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant que le Conseil des commissaires souhaite modifier l'heure de début de ses séances à 19 h 00;

Considérant que le jour, l'heure et le lieu des séances du Conseil des commissaires sont fixés par règlement et qu'il y a donc lieu de modifier l'actuel

*Règlement qui fixe le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires;*

Considérant les articles 96.25, 110.13, 162, 182 et 393 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui encadrent le processus d'adoption d'un règlement;

**C-084-12-14** Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

De mandater le Service du secrétariat général et des communications afin qu'il engage une consultation auprès du Comité de parents, des conseils d'établissement et des directions d'établissement et qu'il procède aux avis publics nécessaires, concernant le projet de *Règlement qui fixe le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires* tel que présenté à l'annexe ACC-011-12-14.

La date de retour de consultation étant fixée au 20 janvier 2014.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources éducatives

#### **6.5 Offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2015-2016 / autorisation de consultation**

Madame Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce dossier.

Considérant la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*;

Considérant les modèles d'intégration à développer;

Considérant le temps nécessaire pour accompagner les différents milieux et les parents;

Considérant les travaux à poursuivre;

Considérant l'étude du dossier en séance de travail le 25 novembre 2014;

**C-085-12-14** Il est proposé par madame Carole Vigneault :

D'autoriser la consultation sur l'offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, telle que déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.6 Calendriers scolaires 2015-2016 de la formation générale des jeunes, du Centre de formation professionnelle des Patriotes et de la formation générale des adultes / autorisation de consultation**

Madame Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce dossier.

Considérant les consultations à mener auprès des différentes instances :

- Comité de parents;
- Comité consultatif de gestion (CCG);
- Comité de relations professionnelles (CRP) des enseignants;

Considérant que les parties patronale et syndicale ont convenu d'un projet de calendrier qui répond aux différentes exigences du *Régime pédagogique* et de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant les avis favorables reçus sur les projets de calendrier;

**C-086-12-14** Il est proposé par madame Amélie Poirier :

D'autoriser la consultation sur les calendriers scolaires 2015-2016 pour la formation générale des jeunes, pour le Centre de formation professionnelle des Patriotes et pour la formation générale des adultes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Service de l'organisation scolaire

### **6.7 Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2015-2016**

Madame Anne Ledoux, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Considérant la prescription faite à la Commission scolaire des Patriotes, par l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, d'établir annuellement les critères d'inscription des élèves dans ses établissements;

Considérant la consultation effectuée auprès du Comité de parents, en vertu de l'article 193, paragraphe 6<sup>o</sup> de la *Loi sur l'instruction publique*, et auprès du Comité consultatif de gestion en vertu de l'article 96.25 de cette même loi;

Considérant le résultat de la consultation;

Considérant l'analyse réalisée lors de la séance de travail du Conseil des commissaires tenue le 25 novembre 2014;

**C-087-12-14** Il est proposé par madame Carole Vigneault :

D'adopter la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2015-2016* conformément au document déposé à l'annexe ACC-012-12-14.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.8 Modification à l'acte d'établissement de la Nouvelle école primaire à Contrecoeur / Nom de l'école**

Madame Anne Ledoux, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Considérant le processus de consultation mis en place pour le choix du nom à donner à la Nouvelle école primaire à Contrecoeur;

Considérant la recommandation du conseil d'établissement pour la dénomination de la Nouvelle école primaire à Contrecoeur;

Considérant la recommandation du conseil d'établissement pour la dénomination de l'immeuble de la Nouvelle école primaire à Contrecoeur;

Considérant la vérification effectuée auprès de la Commission de toponymie à propos du nom recommandé;

**C-088-12-14** Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

D'apporter les modifications suivantes à l'acte d'établissement de la Nouvelle école primaire à Contrecoeur :

Nom de l'école : des Cœurs-Vaillants

Nom de l'immeuble : des Cœurs-Vaillants

De modifier en conséquence le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que la Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2014-2015.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**6.9 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 / Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2015-2016 / Actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2015-2016**

Madame Anne Ledoux, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Considérant la prescription de la *Loi sur l'instruction publique* à l'effet d'établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination des immeubles ainsi que la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement;

Considérant que, conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* et à la résolution numéro C-017-09-14 adoptée le 2 septembre 2014, la consultation a été effectuée du 3 septembre 2014 au 14 novembre 2014 auprès du Comité de parents, des 21 municipalités couvertes par la Commission scolaire des Patriotes et de la Communauté métropolitaine de Montréal;

Considérant les avis reçus;

**C-089-12-14**

Il est proposé par madame Véronique Morel :

D'adopter le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, la Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2015-2016 ainsi que les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2015-2016, et ce, conformément aux documents qui apparaissent à l'annexe ACC-013-12-14.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources matérielles

**6.10 Partage des coûts d'opération des piscines de Beloeil et de Saint-Bruno-de-Montarville**

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant un élément du Plan de retour à l'équilibre budgétaire voté par le Conseil des commissaires le 25 juin 2013 (résolution numéro C-159-06-13) portant sur la gestion des infrastructures sportives de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant la présentation de différents modes de gestion et d'opération des piscines situées à l'intérieur des écoles secondaires Polybel et du Mont-Bruno;

Considérant que le mode de facturation par l'entremise des protocoles ne permet pas à la Commission scolaire des Patriotes de facturer et percevoir des frais correspondant aux coûts réels de fonctionnement des piscines compte tenu de l'importance de l'utilisation des infrastructures par les citoyens;

Considérant les rencontres tenues à compter de février 2014 entre les élus et les administrateurs de la Commission scolaire des Patriotes et ceux de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville;

Considérant les rencontres tenues à compter d'avril 2014 entre les élus et les administrateurs de la Commission scolaire des Patriotes et ceux de la Ville de Beloeil;

Considérant que le statu quo n'est plus possible compte tenu des compressions budgétaires annoncées et à venir;

Considérant la bonne foi de la Commission scolaire des Patriotes de favoriser la négociation de gré à gré, afin de ne pas compromettre l'accessibilité aux autres locaux des écoles des municipalités concernées dans l'éventualité d'une dénonciation des protocoles;

Considérant le dépôt le 23 mai 2014 de propositions de partage des coûts d'opération des piscines à la Ville de Beloeil et à la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville;

Considérant que la date limite pour obtenir un accord formel de la Ville de Beloeil et de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville avait d'abord été fixée au 25 juin 2014 et que le Conseil des commissaires a résolu à cette date de prolonger au 26 août 2014 (résolution numéro C-168-06-14);

Considérant que le 26 août 2014, le directeur du Service des ressources matérielles rendait compte au Conseil des commissaires de l'obtention d'un accord de principe reçu de chaque ville pour le partage des coûts d'opération des piscines et que, dans leurs communications écrites, les directions des services des loisirs indiquaient que les ententes de principe seraient soumises pour approbation à leur conseil municipal respectif;

Considérant qu'en date du 27 novembre 2014, le conseil municipal de la Ville de Beloeil et celui de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville n'ont toujours pas adopté de résolution quant au partage des coûts d'opération des piscines.

#### **C-090-12-14**

Il est proposé par madame Carole Vigneault :

De prolonger à nouveau le délai initial du 25 juin 2014, ayant été prolongé une première fois au 26 août 2014, au 17 décembre 2014;

De communiquer à la Ville de Beloeil et à la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville qu'elles doivent transmettre les résolutions quant au partage des coûts d'opération des piscines à la Commission scolaire des Patriotes au plus tard le 17 décembre 2014;

À défaut d'avoir obtenu ces résolutions à cette date, d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à procéder à la fermeture des piscines au 30 juin 2015 afin de les transformer en plateaux sportifs de type gymnase pour le début de l'année scolaire 2015-2016.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.11 Partage des coûts de réfection de la piscine de Beloeil**

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant les problématiques de fuites d'eau chaude et chlorée dans la nappe phréatique en provenance de la piscine de l'école secondaire Polybel à Beloeil et l'impact environnemental, énergétique et budgétaire de ces fuites;

Considérant les risques de blessures pour les usagers de la piscine et la dégradation de l'intégrité de l'enveloppe du bâtiment;

Considérant que, selon les évaluations préliminaires, le coût de réfection de la piscine est de 500 000 \$ à 2 500 000 \$, dépendamment du type de travaux effectués afin de permettre de prolonger plus ou moins longtemps la durée de vie utile de la piscine;

Considérant qu'une réfection mineure au coût de 500 000 \$ ne serait que temporaire et ne ferait que reporter de quelques années une réfection majeure de la piscine;



Considérant que le coût de fermeture et de transformation de la piscine en un plateau sec de type gymnase est estimé à entre 800 000 \$ et 1 300 000 \$;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes n'a pas encore indiqué son intention au ministère de l'Éducation, du Loisir, et du Sport de procéder à la réfection de la piscine et qu'elle pourrait ne pas obtenir le financement requis selon l'ampleur des travaux à réaliser;

Considérant qu'actuellement le Service des ressources matérielles est à établir l'ordre de priorité des projets de réfection à réaliser dans ses 76 écoles et bâtiments, qui ont un impact significatif sur la santé et la sécurité des élèves et du personnel fréquentant et travaillant dans ses établissements;

Considérant que cet exercice de priorisation entraîne souvent le report de certains projets, compte tenu de la limite des budgets disponibles;

Considérant que l'importance des sommes à allouer pour la réfection d'une piscine amènera le report d'autres projets de réfection;

Considérant que même après les travaux de réfection, les coûts annuels d'opération de la piscine représenteront cinq fois ceux d'un gymnase;

Considérant qu'au 19 novembre 2014, le Conseil municipal de la Ville de Beloeil n'a pas fait part de ses intentions à la Commission scolaire des Patriotes quant à l'utilisation de la piscine, à savoir, poursuivre avec une location à long terme de la piscine ou bien cesser la location de façon définitive.

**C-091-12-14** Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

Que la présidente de la Commission scolaire des Patriotes indique à la Ville de Beloeil que le maintien en opération de la piscine est conditionnel à un engagement de celle-ci à participer à la fois au partage des coûts d'opération et au partage des coûts de réfection, dans une proportion égale à l'utilisation qu'en fait la Ville de Beloeil;

Que cet engagement soit transmis à la Commission scolaire des Patriotes à la suite de la première séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Beloeil en 2015;

À défaut d'obtenir cet engagement, de mandater le directeur du Service des ressources matérielles afin de procéder à la fermeture de la piscine au 30 juin 2015.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

*Madame la présidente propose de déplacer le point 10 « parole au public » avant le point 6.12.*

## **10. PAROLE AU PUBLIC**

Madame la présidente rappelle les règles applicables.

Un journaliste demande à la présidente quelle est sa réaction à la suite du commentaire du ministre, monsieur Yves Bolduc, à l'Assemblée nationale aujourd'hui, à l'effet qu'il est ouvert à entendre les commentaires formulés par les commissions scolaires. Mme Roberge indique que cela est encourageant et que l'avis adopté ce soir par le Conseil des commissaires sera transmis au ministre dès demain matin.

### **6.12 Cession d'un terrain en vue de la construction d'une nouvelle école à McMasterville**

#### **Huis clos**

**C-092-12-14** Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée se poursuive à huis clos, afin de discuter des points 6.12 et 9.1.

Il est 21 h 45.

### **Retour à l'assemblée publique**

**C-093-12-14** Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée redevienne publique.

Il est 23 h 35.

Considérant que l'incendie du 11 juillet 2014 a forcé la Commission scolaire des Patriotes à revoir sa demande d'ajout d'espaces déposée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport le 2 juillet 2014, demande qui prévoyait la construction d'une école d'une capacité de 21 locaux et d'un gymnase double à Mont-Saint-Hilaire;

Considérant que la révision de cette demande indique une préférence pour la Commission scolaire des Patriotes de construire cette école à McMasterville;

Considérant que l'octroi d'une construction d'école par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport se fait pour un territoire donné, à savoir, dans le cas présent, les municipalités de McMasterville, Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville et, qu'ultimement, c'est à la commission scolaire que revient la décision du lieu de construction;

Considérant que l'école incendiée était d'une capacité de 9 locaux, alors que la capacité envisagée pour la reconstruction est de 21 locaux et d'un gymnase double et que le terrain où était construite l'école incendiée n'est pas approprié pour y reconstruire la nouvelle (forme irrégulière du terrain, espace résiduel insuffisant pour une cour d'école adéquate, plus grand volume d'autobus dans un secteur où la circulation y serait plus difficile, voie ferrée à proximité ainsi qu'un nombre d'élèves beaucoup plus élevé);

Considérant qu'après vérification des titres de propriété, il appert que la Municipalité n'a pas cédé gratuitement le terrain de l'école La Farandole et que seulement une portion d'environ 20 % du terrain de La Farandole a été donnée à la Commission scolaire des Patriotes par la Municipalité de McMasterville;

Considérant que les règles budgétaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport stipulent que les villes et les municipalités ont l'obligation de céder gracieusement un terrain pourvu des services municipaux (aqueduc, égouts pluviaux et sanitaires) lors de la construction d'une nouvelle école sur leur territoire;

Considérant que la Municipalité de McMasterville ne possède pas de terrain qu'elle pourrait céder gracieusement à la Commission scolaire des Patriotes, il est envisagé de construire cette école sur un terrain appartenant à la Commission scolaire des Patriotes, situé sur une parcelle du terrain de l'École d'éducation internationale;

Considérant que la Municipalité n'a pas cédé de terrain pour l'ensemble des lots formant le terrain de l'École d'éducation internationale et que ceux-ci ont tous été acquis par la Commission scolaire des Patriotes à des tiers;

Considérant qu'en utilisant ce terrain pour y construire l'école, la Commission scolaire des Patriotes se trouve à renoncer à des revenus potentiels dans le cas d'une vente éventuelle du terrain;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes ne peut renoncer à perdre cette source potentielle de revenu;

Considérant que depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les infrastructures publiques* (LRQ c. 1-8.3) le 13 novembre 2013, les commissions scolaires doivent s'adjoindre les services de la Société québécoise des infrastructures dans le cadre de transactions immobilières;

Considérant qu'une entente doit être conclue entre la Municipalité de McMasterville et la Commission scolaire des Patriotes le plus rapidement

possible afin de ne pas retarder la construction de l'école, étant donné que la réponse du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport est attendue prochainement et que la Commission scolaire des Patriotes entend bien débiter les travaux d'élaboration des plans et devis à ce moment;

**C-094-12-14** Il est proposé par monsieur Philippe Guénette :

De mandater la présidente de la Commission scolaire des Patriotes et le directeur général à poursuivre les discussions avec la Municipalité de McMasterville afin de conclure une entente de compensation financière pour la Commission scolaire des Patriotes pour l'utilisation d'un terrain dont elle est propriétaire, sur lequel la nouvelle école serait construite, au plus tard le 13 février 2015.

Une telle compensation pourra être en partie versée sous la forme d'un accès gratuit à des services offerts par la Municipalité de McMasterville, aux élèves de la Commission scolaire des Patriotes, au cours des 25 prochaines années. Une telle compensation ne pourra toutefois pas dépasser le moindre de 15 % de la valeur totale de la compensation à être versée par la municipalité à la commission scolaire ou 200 000 \$. Il appartiendra à la Commission scolaire des Patriotes de déterminer quels services elle souhaite obtenir au bénéfice des élèves.

Cette compensation financière devra être établie conformément aux paramètres décrits à l'annexe ACC-014-12-14.

Qu'en l'absence, d'ici le 13 février 2015, d'une entente conclue avec la Municipalité de McMasterville, que la Commission scolaire des Patriotes entreprenne des discussions avec les autres municipalités du territoire desservi afin de trouver un endroit pour y construire l'école.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **7. POINT D'INFORMATION**

Néant

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

Néant

## **9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS**

### **9.1 Trois avis**

**C-095-12-14** Il est proposé par madame Carole Vigneault :

De prendre acte de l'avis du Protecteur de l'élève dans le dossier n° P170914-337, daté du 6 novembre 2014;

De ne pas donner suite à la recommandation d'accommoder l'élève.

De ne pas donner suite à la recommandation de se pencher sur les articles 7.2.2.1 de la *Politique relative au transport des élèves pour l'entrée et la sortie quotidiennes des classes*.

Madame Valérie La Madeleine demande le vote.

Votent pour : 11

Vote contre : 1

S'abstient : 0

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

**C-096-12-14** Il est proposé par madame Carole Vigneault :

De prendre acte de l'avis du Protecteur de l'élève dans le dossier n° P131014-341, daté du 27 novembre 2014;

De prendre acte du fait que ce dossier est en voie d'être réglé à la satisfaction des parties.

De ne pas donner suite à la recommandation de se pencher sur les articles 7.2.2.1 de la *Politique relative au transport des élèves pour l'entrée et la sortie quotidiennes des classes*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**C-097-12-14**

Il est proposé par madame Carole Vigneault :

De prendre acte de l'avis du Protecteur de l'élève dans le dossier n° P231014-344, daté du 27 novembre 2014;

De prendre acte du fait que ce dossier a déjà été réglé, à la satisfaction de toutes les parties impliquées.

De néanmoins donner suite à la recommandation de se pencher sur l'article 16.1.6 de la *Politique relative au transport des élèves pour l'entrée et la sortie quotidiennes des classes* afin de tenir compte du contexte particulier des élèves vivant une situation identique à celle visée par l'avis.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

### ACTIVITÉS POLITIQUES ET DE REPRÉSENTATION

- Plusieurs échanges téléphoniques avec des maires et mairesses du territoire de la Commission scolaire des Patriotes (CSP) et avec les représentants de la Commission scolaire Marie-Victorin au sujet du projet de redécoupage du territoire de la CSP.
- Rencontre avec le maire de Saint-Bruno-de-Montarville et un conseiller en compagnie de la commissaire du secteur

---

### ACTIVITÉS MÉDIATIQUES

- Entrevue avec le journal L'Oeil Régional au sujet de la piscine de Beloeil
- Entrevue avec le journal Le Laurier au sujet du projet de redécoupage du territoire de la Commission scolaire des Patriotes
- Entrevue avec le Journal de Chambly au sujet du projet de redécoupage du territoire de la Commission scolaire des Patriotes
- Entrevue avec le journal La Relève au sujet du projet de redécoupage du territoire de la Commission scolaire des Patriotes

### ACTIVITÉS CSP

- Rien à signaler

### ACTIVITÉS RCSM, FCSQ ET RÉGIONALES

- FCSQ : Conseil général et PDG
- RCSM: Réunion du Conseil d'administration

## **12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

### **12.1 Parole aux commissaires-parents**

Monsieur Jocelyn Plante fait état des dossiers traités lors de la dernière rencontre du Comité de parents.

### **12.2 Parole aux autres commissaires**

Néant

## **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**C-098-12-14** À 23 h 45, il est proposé par monsieur Alain Langlois de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

Présidente

---

Secrétaire générale

CH/lc